BnF
gallica BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE

Service de la sureté du Tonkin et du Nord-Annam. Notice sommaire sur le parti communiste indochinois...

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Service de la sureté du Tonkin et du Nord-Annam. Notice sommaire sur le parti communiste indochinois.... 1931.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

SERVICE DE LA SURETÉ
DU TONKIN ET DU NORD-ANNAM

DÉPOT LÉGAL
RÉSIDENCE SUPÉRIEURE
TONKIN

N° 1638

Notice sommaire sur le Parti Communiste indochinois

destinée à MM. Les Officiers, Fonctionnaires français et annamites chargés de la recherche et de la répression des menées communistes dans le Nord-Annam

HANOI
Imprimerie Trung-Bac Tan-Van
1 9 3 1

8° Ln10 K
1472

Il a été tiré à cinq cents exemplaires
Hanoï le 15 Juillet 1931
L'Imprimeur

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

SERVICE DE LA SURETÉ
DU TONKIN ET DU NORD-ANNAM

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

Notice sommaire sur le Parti Communiste indochinois

destinée à MM. Les Officiers, Fonctionnaires français et annamites chargés de la recherche et de la répression des menées communistes dans le Nord-Annam

HANOI
Imprimerie Trung-Bac Tan-Van
1931

8° LK 19
772

Notice sommaire sur le Parti Communiste indochinois

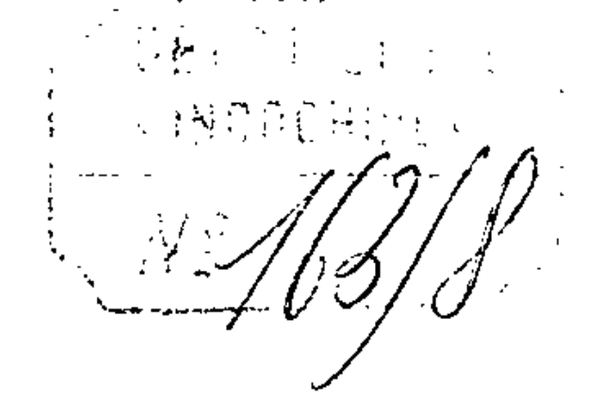

RÉSUMÉ HISTORIQUE

Dans un ouvrage paru en 1921, M. René GROUSSET, orientaliste éminent, a noté avec beaucoup de justesse les raisons qui ont provoqué, après la guerre dite « du droit », le réveil des peuples d'Asie (1). Il n'a pas manqué de signaler à l'époque les symptômes déjà apparents d'un nouveau nationalisme annamite. Mais c'est le retour en Indochine de PHAN-CHU-TRINH, et la capture, puis le procès de PHAN-BOI-CHAU qui, en 1925, ont provoqué dans la population évoluée des trois pays annamites de l'Union Indochinoise (Tonkin, Annam, Cochinchine) et principalement parmi la jeunesse des écoles, une violente poussée de « patriotisme ». En 1926, la mort de PHAN-CHU-TRINH a été l'occasion pour toute la

(1) — Le Réveil de l'Asie, par R. Grousset, 1 vol. Plon-Nourrit édit.

jeunesse de manifester publiquement ce nationalisme nouveau, outrancier, et à vrai dire, antifrançais.

Des sanctions durent être prises et d'assez nombreux élèves furent exclus, à titre temporaire ou définitif, des établissements scolaires de la Colonie, Beaucoup d'entre eux, tant par intérêt que par vanité, cherchèrent dans la révolution un gagne-pain et se laissèrent entrainer en Chine par un groupement dénommé « *Viêt-nam Cach-mênh Thanh-niên Dông-chi hôi* » (Société des Camarades de la Jeunesse Révolutionnaire d'Annam) dont l'un des chefs était un jeune homme d'une rare tenacité, originaire du Nghê-an, NGUYÊN-AI-QUOC.

Parmi les jeunes gens émigrés, les plus intelligents furent admis, grâce au « *V.N.C.M.T.N.D.C.H.* » (en abrégé le Thanh-niên) à l'école des Cadets de Whampoa. Les autres reçurent une instruction révolutionnaire moins poussée mais assez forte dans une école ouverte à Canton par les soins du « *Thanh-niên* ».

On avait, à l'intérieur du pays, tenté de canaliser le mouvement nationaliste en créant un « *Parti progressiste* », mais la direction de ce groupement, confiée à des mains trop débiles, leur échappa au profit du « *Thanh-niên* » qui élimina les éléments sains et absorba les autres. Les étudiants émigrés, instruits à Canton et quelques-uns même plus tard à Moscou, sont devenus les promoteurs du communisme indochinois et tout le mouvement qui a abouti, en

1929-1930, à la constitution du Parti Communiste Indochinois, gravite autout des agissements du « *Thanh-niên* ».

C'est en effet à l'exemple du « *Thanh-niên* » que se sont constituées d'autres sociétés, révolutionnaires elles aussi, mais rivales et pas encore communistes. Si le « *Thanh-niên* », premier en date de ces groupements néorévolutionnaires, a trouvé des adhérents dans les trois pays de l'Union, chacun d'eux a eu « sa » société révolutionnaire qui n'a pas — ou n'a que fort peu — essaimé dons les pays voisins.

Fin 1927, se constitue au Tonkin le Parti Nationaliste *(Viêt-nam Quôc-dân dang)* dont les agissements ont abouti, en février 1930, à la nuit sanglante de Yênbay. Ce groupement, composé de lettrés d'ancien régime comme NGUYÊN-KHAC-NHU, d'intellectuels « ratés » comme NGUYÊN-THAI-HOC, de certains richards comme DANG-DINH-DIÊN, ne rêvait point de bouleversement social et n'envisageait — non sans quelques répugnances — qu'une alliance momentanée avec les révolutionnaires extrêmistes, pour chasser les Français d'Indochine et établir un gouvernement démocratique, conforme au « triple démisme » de SUY-YAT-SEN. Quoi que certains aient pu penser et même écrire, le communisme n'est pour rien dans l'affaire de Yênbay : au reste, il suffit de lire les articles consacrés par l'« Humanité » au Parti Nationaliste annamite pour se

rendre compte des divergences de vues capitales, entre ce Parti et les Communistes. Le Parti Nationaliste devenu dangereux au Tonkîn, n'a jamais constitué qu'une demi douzaine de cellules en Cochinchine et aucune en Annam.

Dans ce dernier pays, la faveur de la jeunesse est allé au « *Tân-viêt Cach-mênh dang* » (Parti révolutionnaire du Nouvel Annam), dont l'un des principaux promoteurs fut TONG-QUANG-PHIÊT, originaire de Nghê-Tinh, étudiant à l'Université de Hanôi. Quelques cellules de ce groupement furent crées au Tonkin et en Cochinchine par des étudiants originaires du Nghê-Tinh ou par de jeunes fonctionnaires ayant servi dans le Nord-Annam. Les thèses soutenues par le « *Tân-viêt* » étaient assez voisines de celles du Parti Nationaliste, avec, cependant, un caractère plus marqué de subversion sociale.

Enfin, en Cochinchine, l'agitateur NGUYÊN-AN-NINH, grâce à son inlassable activité sut grouper autour de lui de nombreux paysans auxquels il prêchait la non-coopération avec les Français et le refus des impôts.

Tous ces groupements rivalisaient et chacun d'eux cherchait à « noyauter » les autres à son profit. Quant au « *Thanh-niên* », déjà orienté vers Moscou dont il espérait des subsides, des tendances opposées se manifestaient dans son sein. Les uns prêchaient une politique d'opportunisme, prétendaient suivre,

d'assez loin d'ailleurs, les principes de la IIIe Internationale, mais honteusement et en cachette. D'autres, tonkinois pour la plupart, s'affirmaient résolument communistes et déclaraient publiquement se soumettre à l'obédience de Moscou.

Ces tendances s'affrontèrent au Congrès du « *Thanh-niên* » tenu à Canton au cours de la première quinzaine de Mai 1929. Les délégués tonkinois, porte-paroles fidèles de leurs mandants, demandèrent la création immédiate d'un Parti Communiste ; leurs adversaires — ils étaient en majorités — déclarèrent admettre le principe mais résolurent de temporiser. Les délégués tonkinois quittèrent aussitôt le Congrès sans en attendre la clôture et prirent sur eux de constituer le Parti Communiste Indochinois *(Dông-duong Công-san dang)*, dont ils annoncèrent la naissance par des tracts distribués, à la fin de Mai et au début de Juin 1929, à profusion en Cochinchine et en Annam. Ils n'en répandirent que fort peu au Tonkin où tous les anciens adhérents du « *Thanh-niên* » furent embrigadés d'office dans le nouveau parti.

Le Parti Communiste Indochinois progressa rapidement parce qu'il manifesta bruyamment son activité aux anniversaires (Ier Août, 7 Novembre). Inquiet de ce succès qui risquait de faire reconnaître le Parti Communiste Indochinois par la IIIe Internationale, le « *Thanh-niên* », fidèle à sa politique d'opportunisme, créa, vers la fin de 1929, un Parti Communiste

dénommé « Parti Communiste annamite » (An-nam công-san dang), qui recruta ses adhérents parmi les affiliés cochinchinois du « *Thanh-niên* ».

Le « *Tân-viêt* » ne voulut pas demeurer en reste, et créa à son tour un groupement à étiquette communiste, dénommé *Tân-viêt Công-san liên Doan* » (Ligue Communiste du Nouvel Annam).

Au début de l'année 1930, il existait donc en Indochine trois « Partis Communistes », qui prétendaient obtenir l'affiliation à la IIIe Internationale, et les secours moraux et financiers de ce puissant organisme révolutionnaire. La IIIe Internationale leur demanda de se mettre tout d'abord d'accord entre eux.

Ce fut assez difficile, chaque groupement prétendant faire la loi aux autres et garder dans le Parti unifié les organes de direction. On ne serait sans doute pas arrivé aussi rapidement à l'unité sans l'intervention de NGUYÊN-AI-QUOC, venu tout exprès de Moscou, avec le titre de délégué de la IIIe Internationale, et dont l'influence personnelle obtint ce double miracle: l'unification des groupements communistes, l'observation par eux d'une discipline.

Le Parti unifié, né en Février-Mars 1930, de la fusion du « *Thanh-niên* », du « *Dông-duong Công-san dang* », de l'« *An-nam công-san dang* », du « *Tân-viêt công-san liên-doan* », et de certains éléments du « *Viêt-nam Quôc-dân dang* », prit le nom de « *Viêt-nam công-san dang* » qu'il garda jusqu'aux derniers jours de

1930. Depuis quelques mois en effet, le Parti estimant qu'il ne devait pas borner son activité aux seuls pays annamites de l'Union Indochinoise, mais au contraire l'étendre à toute l'Indochine (Cambodge, Laos, Siam et même Birmanie) a décidé de changer de dénomination. On est donc revenu désormais au nom choisi par les communistes tonkinois de 1929 et le Parti s'intitule : « *Dông-duong công-san dang* ».

Il n'était pas inutile de rappeler sommairement ces faits. L'organisation du Parti Communiste, dont nous allons parler, n'est une que sur le papier, bien souvent. En réalité, elle s'adapte aux conditions locales et prend parfois les cadres des anciennes organisations révolutionnaires qu'elle a remplacées.

LES
ORGANISATIONS COMMUNISTES

Comme dans tous les pays où existent des organisations communistes dépendant de la IIIe Internationale, en Indochine le Parti comprend :

A. — LE PARTI COMMUNISTE PROPREMENT DIT

B. — LES ORGANISATIONS ANNEXES, qui sont :

1. — La Jeunesse communiste (*Thanh-niên Công-san doan*).
2. — Les Associations féminines (*Phu-nu Liên-hiêp hôi*).
3. — Les Syndicats agricoles rouges (*Nông-hôi do*).
4. — Les Syndicats ouvriers rouges (*Công-hôi do*).
5. — Le Secours rouge (*Cuu-tê do*).
6. — La Ligue anti-impérialiste (*Phan-dê Dông-minh hôi*).
7. — Les Groupes d'auto-défense (*Dôi tu-vê*).

A. — LE PARTI COMMUNISTE PROPREMENT DIT

Le Parti Communiste proprement dit est dirigé par un Comité exécutif central (*Trung-uong châp-hanh uy-viên*) (en abrégé : *Trung-uong*), de 7 membres ; 5 membres titulaires (*chinh-thuc*) et 2 suppléants (*du-bi*). Trois des membres titulaires forment la Commission permanente (*Thuong-vu*). Les deux autres sont délégués (*Phân-cuc*) dans les pays de l'Union autres que ceux où est installé la Commission permanente.

(Ainsi, en Avril 1931, le Thuong-vu était en Cochinchine ; les deux Phân-cuc étaient l'un en Annam, l'autre au Tonkin. Les deux suppléants devaient remplacer, le cas échéant, les Phân-cuc titulaires).

Dans chaque pays de l'Union — théoriquement du moins — l'activité révolutionnaire est dirigée par une Section locale (*Xu-bô*), ayant à sa tête un Comité exécutif (*Xu-uy*) avec un Bureau permanent de trois membres (*Thuong-vu*),

Chaque Xu-bô communique ses directives aux organismes qui dépendent directement de lui, c'est à dire :

a) Les Sections provinciales (*Tinh-bô*), dirigeant par un Comité exécutif (*Tinh-uy*) les organisations de l'intérieur des provinces.

b) Les Sections de ville *(Thanh-bô)* avec un Comité *(Thanh-uy)* pour les villes importantes : Hanoi, Haiphong, Vinh-Bênthuy.

c) Les Sections spéciales *(Dac biêt bô)* avec un Comité *(Dac-uy)* pour les entreprises agricoles ou industrielles importantes : Hongay, par exemple.

d) Les Sections provinciales centrales *(Tinh-bô)* avec Comité *(Tinh-uy)* dans certaines agglomérations importantes.

La Section provinciale (a) ne doit pas être confondue avec la Section provinciale (d). Ainsi, au Nghê-an, l'activité communiste est dirigée par *deux* Tinh-uy : le premier est chargé de l'agglomération de Vinh-Benthuy, du phu de Hung-nguyên et du huyên de Nghi-lôc ; le second, dit Tinh-uy Nghê-an, est chargé des autres circonscriptions administratives de la province.

Les Tinh-bô et Thanh-bô dirigent l'activité des Huyên-bô (Sections sous-préfectotales) ou des Khu-bô (Section de rayon). Ainsi, le Thanh-bô de Vinh-Benthuy comprend deux Khu : le Khu de Vinh et celui de Benthuy.

Chaque Huyên-bô ou Khu-bô est pourvu d'un Comité exécutif, Huyên-uy ou Khu-uy.

Au-dessous des Huyên-bô et Khu-bô, fonctionnent des Sections cantonales (*Tông-bô*) avec Comité exécutif (*Tông-uy*) et, enfin, à l'échelon inférieur, les

Tableau I

Tableau I

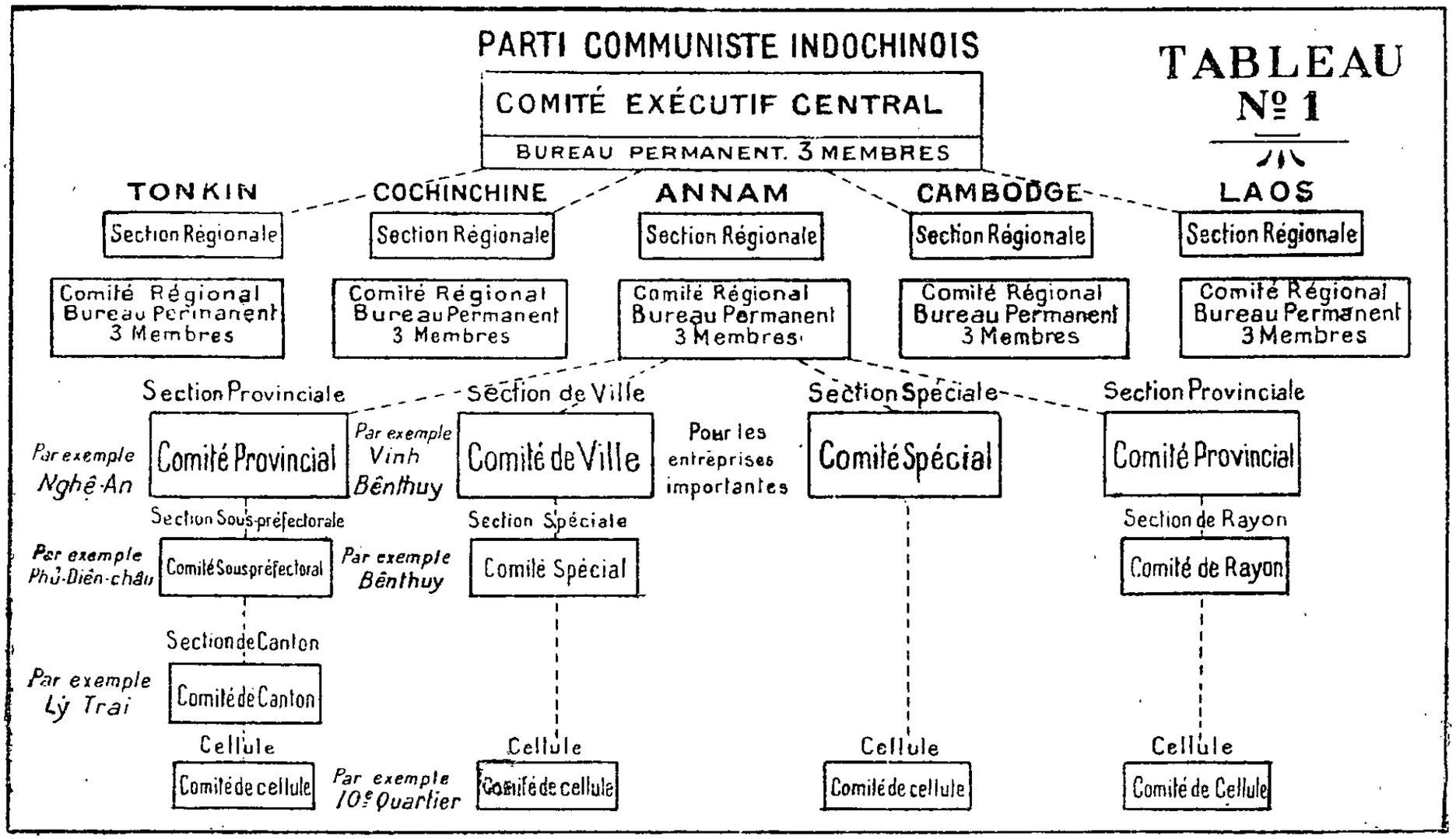
TABLEAU
№ 1
PARTI COMMUNISTE INDOCHINOIS
COMITÉ EXÉCUTIF CENTRAL
BUREAU PERMANENT. 3 MEMBRES
TONKIN
COCHINCHINE
ANNAM
CAMBODGE
LAOS
Section Régionale
Section Régionale
Section Régionale
Section Régionale
Section Régionale
Comité Régional Bureau Permanent 3 Membres
Comité Régional Bureau Permanent 3 Membres
Comité Régional Bureau Permanent 3 Membres
Comité Régional Bureau Permanent 3 Membres
Comité Régional Bureau Permanent 3 Membres
Section Provinciale
Section de Ville
Section Spéciale
Section Provinciale
Par exemple Nghệ-An
Comité Provincial
Par exemple Vinh Bênthuy
Comité de Ville
Pour les entreprises importantes
Comité Spécial
Comité Provincial
Section Sous-préfectorale
Section Spéciale
Section de Rayon
Par exemple Phủ-Diên-châu
Comité Sousprefectoral
Par exemple Bênthuy
Comité Spécial
Comité de Rayon
Section de Canton
Par exemple Lý Trai
Comité de Canton
Cellule
Cellule
Cellule
Cellule
Comité de cellule
Par exemple 10e Quartier
Comité de cellule
Comité de cellule
Comité de Cellule

Cellules (*Chi-bô*) avec leur Comité (*Chi-uy*). Un Chi-bô est composé de trois membres au minimum.

Dans les Chi-bô, chaque fois que le nombre de leurs membres le permet, et dans tous les organismes supérieurs, le travail est réparti entre plusieurs organes (*Co-quan*) spécialisés.

On a ainsi, aux divers échelons, les Comités suivants:

1. — Organisation (*Tô-chuc*).
2. — Education politique (*Huân-luyên*).
3. — Propagande (*Tuyên-truyên*).
4. — Finances (*Tai-chinh*).
5. — Imprimerie (*An-hanh*).
6. — Femmes (*Phu-nu*).
7. — Jeunesses (*Thanh-niên*).
8. — Liaisons (*Giao-thông*).

Parfois, principalement aux échelons supérieurs (*Tinh-bô et Xu-bô*), les comités 2, 3 et 5 sont réunis en une seule section dénommée Section d'« Agit-Prop » (Agitation et Propagande).

Les membres du Parti (*Dang-viên*) se nomment entre eux « Dông-chi » (camarades) et sont titulaires (*chinh thuc*) ou stagiaires (*du bi*).

L'organisation décrite plus haut est résumée dans le tableau I, ci-annexé.

B. — LES ORGANISATIONS ANNEXES

1. — JEUNESSE COMMUNISTE (THANH-NIÊN CONG-SAN DOAN)

L'organisation est calquée sur celle du Parti proprement dit.

2. — ASSOCIATIONS FÉMININES (PHU NHU LIÊN HIÊP HOI)

Elles sont dirigées par un Comité des déléguées de l'Indochine, et se divisent en cinq sections (*Phân hôi*) régionales, ayant chacune à leur tête un Comité (*Xu-châp uy-viên*).

Le Comité régional dirige les associations provinciales (*Tinh-phu nu-hiêp hôi*) ayant chacune leur Comité (*Tinh-châp uy-viên*).

Dans chaque ville ou circonscription administrative, doivent être constituées des sections avec un Comité Directeur.

Le Comité de la Ligue des femmes comprend :

— un Secrétariat (*Hoi bi thu*).
— un service d'Organisation (*Bo to chuc*).
— un service de Propagande (*Bo tuyên truyên*).

3. — LES SYNDICATS AGRICOLES ROUGES (NONG HOI DO)

La Fédération des associations agricoles rouges indochinoises (*Tong-nong hoi Dong-duong*) comprend les cinq fédérations syndicales régionales (*Xu tong-nong hoi*), une pour chaque pays de l'Union. Chacune d'elles se subdivise en Fédérations syndicales provinciales (*Tinh tong nong hoi*) et sous-préfectorales (*Huyên tong nong hoi*) ou cantonales (*Tong tong nong hoi*).

La base de l'organisation, *qui a pris une importance capitale au Nghê-Tinh,* est le Syndicat agricole de village (*Nong hoi lang*) subdivisé en nids (*to*).

L'assemblée générale de la Fédération (*Dai-hoi dong*) élit dans son sein les Sections suivantes:

— Organisation (*To-chuc*).
— Propagande (*Tuyên-truyên*).
— Auto-défense (*Tu-vê*).

Aux échelons inférieurs, dans l'organisation des Syndicats agricoles d'une province la direction est assurée par divers Comités qui sont:

— *Au huyên :* les huyên-bô constitués par les délégués de liên-xa, les liên-xa formés par la réunion de plusieurs xa-bô.

— *Au village :* Les xa-bô, formés par les délégués des thôn-bô.

IMPRIMÉS

— *Au hameau :* Les thôn-bô formés par des délégués des différents tô existant dans un même hameau. En général, ces délégués constituant les thôn-bô sont les secrétaires (*bi-thu*) des tô.

L'organisation agricole *dont il importe de connaitre parfaitement le détail,* est décrite dans le tableau II, ci-annexé.

4. — LES SYNDICATS OUVRIERS ROUGES (CONG HOI DO)

a) Il existe une Fédération indochinoise des Syndicats ouvriers (*Tong-cong hoi Dong-duong*), comprenant ;

— Les cinq Fédérations syndicales ouvrières régionales — une par pays de l'Union (*Tong-cong hoi cac xu*).

— Les Syndicats de cheminots (*Cong hoi xe-lua*).

— Les Syndicats de gens de mer (*Hai vien cong hoi*).

b) Les Fédérations syndicales ouvrières régionales groupent dans chaque pays de l'Union :

— Les Fédérations syndicales ouvrières provinciales (*Tong-cong hoi cac tinh*).

— Les Fédérations syndicales de mineurs (*Tong-cong hoi mo*).

— Les Fédérations syndicales des coolies de plantations (*Tong-cong hoi don dien*).

Tableau II

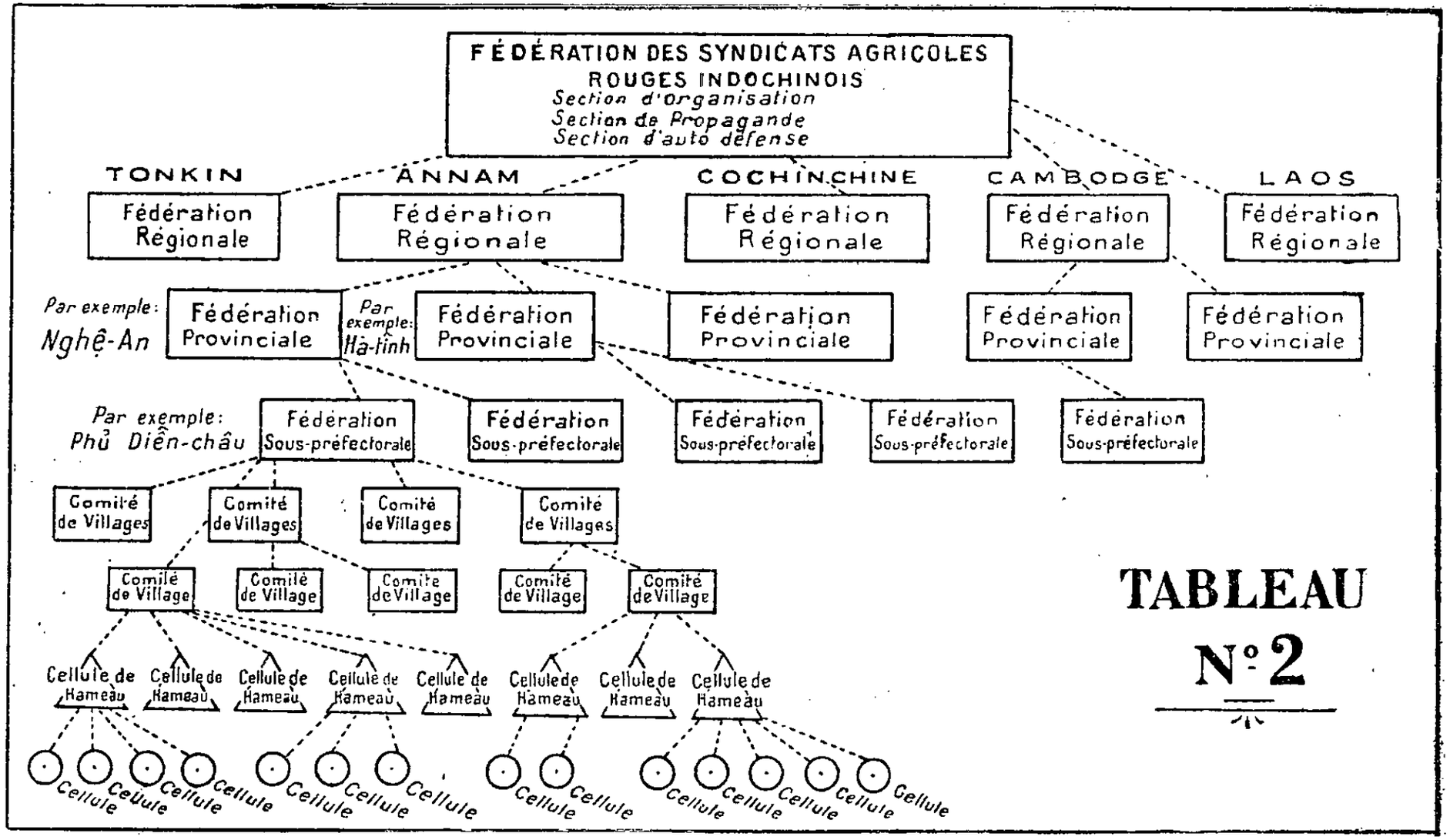
FÉDÉRATION DES SYNDICATS AGRICOLES ROUGES INDOCHINOIS
Section d'organisation
Section de Propagande
Section d'auto défense
TONKIN
ANNAM
COCHINCHINE
CAMBODGE
LAOS
Fédération Régionale
Fédération Régionale
Fédération Régionale
Fédération Régionale
Fédération Régionale
Par exemple: Nghệ-An
Fédération Provinciale
Par exemple: Hà-tĩnh
Fédération Provinciale
Fédération Provinciale
Fédération Provinciale
Fédération Provinciale
Par exemple: Phủ Diễn-châu
Fédération Sous-préfectorale
Fédération Sous-préfectorale
Fédération Sous-préfectorale
Fédération Sous-préfectorale
Fédération Sous-préfectorale
Comité de Villages
Comité de Villages
Comité de Villages
Comité de Villages
Comité de Village
Comité de Village
Comité de Village
Comité de Village
Comité de Village
Cellule de Hameau
Cellule de Hameau
Cellule de Hameau
Cellule de Hameau
Cellule de Hameau
Cellule de Hameau
Cellule de Hameau
Cellule de Hameau
Cellule
Cellule
Cellule
Cellule
Cellule
Cellule
Cellule
Cellule
Cellule
Cellule
Cellule
Cellule
Cellule
Cellule
Cellule
TABLEAU
N° 2

Tableau II

— Les Fédérations syndicales des ouvriers des transports (*Tong-cong hoi vân tai o-to*).

c) Les Fédérations syndicales ouvrières des provinces groupent tous les Syndicats ouvriers de chaque province.

Ces syndicats ouvriers sont constitués dans chaque entreprise (*Cong-hoi san-nghiep*).

Si, dans un district (*dia phuong*) une même entreprise (*san-nghiep*) compte plusieurs usines (*cong-xuong*) des sous-sections (*phân-hoi*) y sont créées.

d) Le Congrès de la Fédération Indochinoise des Syndicats ouvriers (*Dai hoi cua tong-cong hoi Dong-duong*) élit un Comité exécutif (*Ban-châp hanh-uy viên*) qui élit lui-même un Bureau chargé de l'expédition des affaires et à la tête duquel est placé un secrétaire. Le Comité organise et dirige les services de propagande, d'organisation, d'auto-défense ; etc....

5. — LE SECOURS ROUGE (CUU-TÊ DO)

La Société du Secours rouge indochinois (*Cuu-te do Dong-duong*) est une section du secours rouge International (*Quoc-te cuu-te do*), qui a charge de lutter contre la « Terreur Blanche » et de secourir matériellement et moralement les révolutionnaires blessés, emprisonnés, exilés, par l'impérialisme.

L'organisation comprend :

1. — Un Comité central exécutif.
2. — Des Sections de pays.
3. — Des sous-Sections.

Au Comité central existent :

1. — Une section Financière, chargée de la perception des dons et cotisations.

2. — Un service des Secours, chargé de la répartition des secours et des manifestations contre la Terreur Blanche.

3. — Un Service d'Organisation.

4. — Un service de Propagande.

6. — LA LIGUE ANTI-IMPÉRIALISTE (PHAN-DÊ DONG-MINH HOI)

Cette Ligue a pour but « d'unir toutes les forces anti-impérialistes indochinoises pour renverser l'impérialisme français en Indochine, reconquérir l'indépendance du pays et participer en même temps à tous les mouvements anti-impérialistes visant au renversement de tous les impérialistes ».

Peuvent y être admis les individus et les associations à caractère anti-impérialiste ou révolutionnaire.

La Ligue indochinoise, filiale d'un organisme international est dirigée par un Congrès dont les pouvoirs sont délégués à un Comité central, comprenant un

secrétariat (*bo bi-thu*), un service d'organisation (*bo to-chuc*), un service d'agitation et de propagande (*bo co dong va tuyên truyen*).

Sont subordonnées au Comité central les sections de pays: à celles-ci les sections de provinces, qui dirigent elles-mêmes des sous-sections.

7. — LES GROUPES D'AUTO-DÉFENSE (DOI TU VÊ)

Ils ont pour but de constituer les forces ouvrières ou paysannes en unités armées, afin de lutter effectivement contre les impérialistes, de protéger les manifestations, de préparer l'insurrection. Les camarades des deux sexes peuvent y être admis; ils reçoivent une instruction militaire et doivent observer une discipline stricte.

Ces groupes sont constitués théoriquement de la façon suivante:

— 5 Adhérents forment un petit Groupe (*tieu doi*) avec un chef (*doi-truong*).

— 3 petits groupes forment un Groupe moyen (*trung doi*) ayant un chef.

— 3 groupes moyens forment un grand Groupe (*dai doi*) ayant un chef et un chef-adjoint.

— 3 grands Groupes forment un « Dôi Khu », dirigé par un chef et un adjoint.

— Plusieurs « Dôi Khu » forment une Section générale (*Bô thông*) dirigée par un état-major.

La Fédération Indochinoise des syndicats ouvriers (ou paysans) est dotée d'une section générale d'auto-défense avec un Chef (*Tong bo truong*), un Chef-adjoint (*Pho bo truong*) et un Chef instructeur (*Tong giao luyen*).

L'organisation est schématisée dans le tableau III ci-annexé. Elle n'éxiste pour le moment que sur le papier. Les groupes d'auto-défense qui ont été constitués au Nghê-Tinh et qu'on a pu voir « au travail » au cours des incidents de cette année ne sont pas autonomes, mais rattachés à des cellules paysannes. On prélève plusieurs membres d'une cellule (le plus souvent deux membres qui se oignent aux autres tu-vê désignés de la même façon dans les autres cellules. Ces tu-vê sont chargés de protéger leurs camarades au cours des manifestations et servent de sentinelle pendant les réunions.

Tableau III

Tableau III

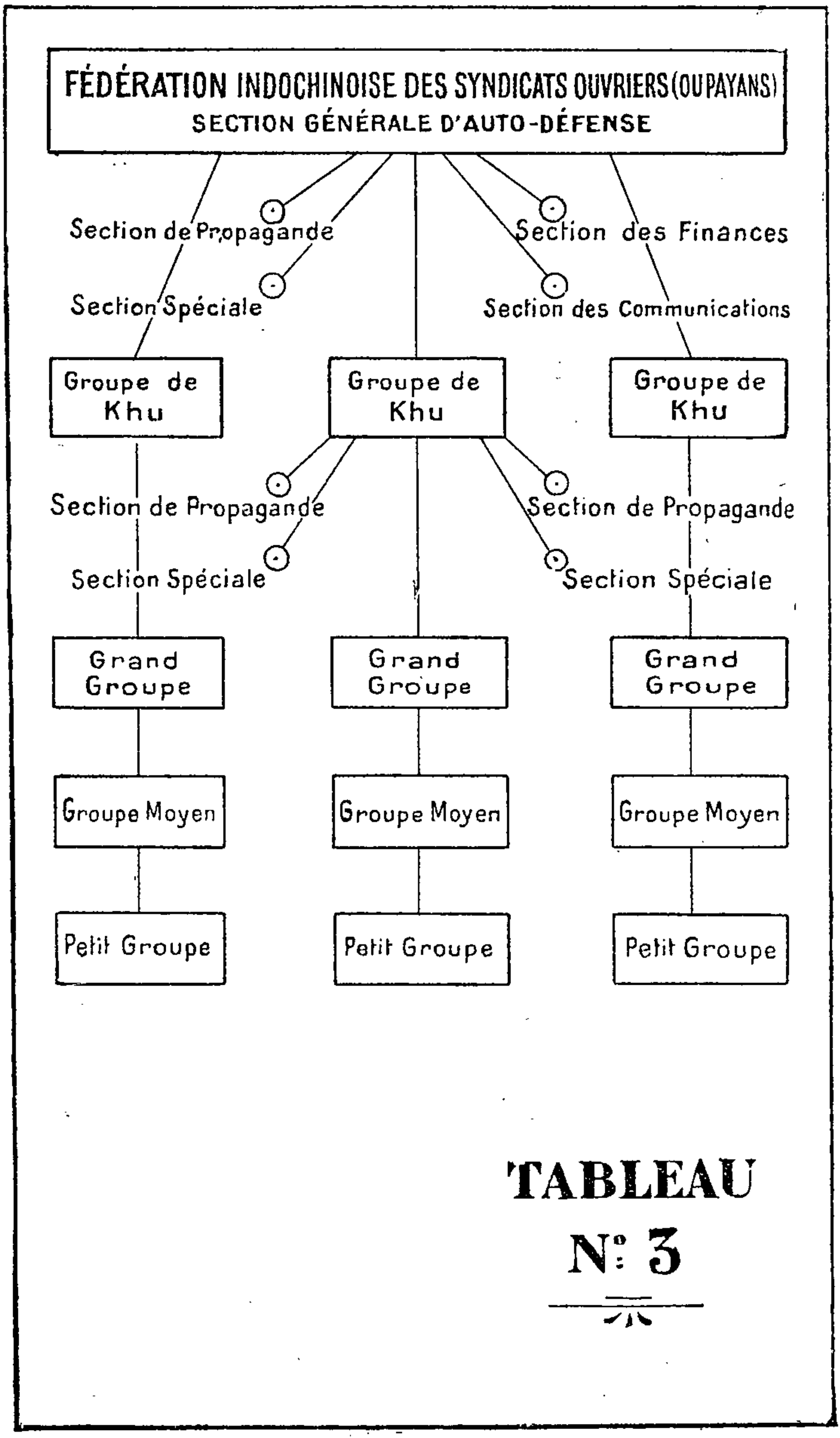

TABLEAU
N° 3

CONSEILS IMPORTANTS

I. — On ne doit pas confondre de Parti Communiste avec ses organisations annexes, et il est de toute importance de faire préciser par les individus arrêtés à quelle formation ils appartiennent. La connaissance de la terminologie communiste aide beaucoup à discerner si l'individu interrogé est du Parti Communiste proprement dit ou s'il est membre seulement d'un groupement annexe. Par exemple, il n'existe plus de « tô » dans le Parti où l'organisme de base est le chi-bô (1). Le « tô » étant l'organisme de base des Syndicats ouvriers ou paysans, si un individu se déclarant communiste, dit appartenir à un tô, on peut en inférer que, s'il dit vrai, il n'est pas du Parti Communiste proprement dit.

II. — La capture d'un membre du Parti *(Dang-viên)* est plus ou moins importante; elle présente toujours quelque intérêt et doit régulièrement être signalée au Service de la Sûreté.

III. — Au Nghê-Tinh, l'organisation qui a obtenu le plus de succès est celle des Syndicats agricoles *(Nong-hoi)*.

---

(1) — Dans les régions où le Tân-Viêt s'était développé, les anciens membres de ce groupement désignent encore les cellules sous le nom de tô, mais l'éxpression est inexacte.

La presque totalité des individus arrêtés appartiennent à ces groupements. Les syndicats ouvriers n'existent qu'à Vinh et Bênthuy : on a embrigadé notamment les ouvriers des ateliers des Chemins de Fer de Truong-tri, les employés des deux sexes de la Société Forestière et des Allumettes qui fournit l'électricité à la ville de Vinh, et, depuis quelques temps une active propagande est faite à Bênthuy pour constituer des syndicats de coolies-débardeurs travaillant aux quais.

IV. — Il y a lieu de se rappeler que, sauf à l'échelon provincial *(Tinh-bo)* les organes directeurs des Nông-hôi sont absolument distincts de ceux du Parti Communiste. L'arrestation des membres des Nông-hôi ne peut qu'exceptionnellement conduire à l'arrestation de membres du Parti. C'est pourtant le Parti qui dirige et soutient l'activité des Nông-hôi et des autres associations annexes. Atteindre le Parti, c'est aussi atteindre les associations annexes alors que la réciproque n'est pas vraie.

Les Chefs de poste et représentants de l'Autorité chargée d'interroger des détenus pourront se croire sur la piste d'un « *Dang-viên* » lorsqu'ils obtiendront de membres des Nông-hôi des déclarations précises indiquant que tel individu a exercé une action prépondérante pour la formation de l'association paysanne de son village, car cette création est toujours l'œuvre des « *Dang-viên* ».

V. — Une mention toute particulière est réservée à la Ligue anti-impérialiste. Dissimulant encore plus que les autres organisations annexes ses origines communistes, acceptant dans son sein des affiliés qui, bien que révolutionnaires ne sont pas encore communistes. Cette Ligue est particulièrement dangereuse. C'est d'ailleurs, aux yeux même de la IIIe Internationale, un moyen de lutte essentiel contre les forces de l'Impérialisme, c'est à dire de l'anti-Communisme. Un gros effort, particulièrement dans le huyên de Nghi-lôc et dans le phu de Anh-son semble être actuellement tenté par le Parti Communiste en faveur de cette organisation.

VI. — Jusqu'ici, les communistes poursuivis ont systématiquement détruit ou tenté de détruire les documents de propagande qu'ils détenaient. Les dirigeants leur ont recommandé de ne plus procéder de cette manière qui empêchait la reconstitution ultérieure des cellules. Au cours des perquisitions, on devra donc fouiller minutieusement les maisons visitées, et rechercher les cachettes où les documents auraient pu être dissimulés. Ces cachettes sont, le plus souvent, dans les toitures des paillotes, dans les bambous qui en constituent la charpente, ou creusées dans le sol.

VII. — Les communistes utilisent, pour leur correspondance, des petites enveloppes de leur fabrication, qui sont en général de format très réduit.

Lorsqu'on découvre des enveloppes de ce genre, on peut à bon droit considérer la maison où ces enveloppes sont trouvées comme celle d'un agent de liaison (*giao-thong*) d'une organisation communiste.

VIII. — Il convient de ne pas perdre de vue que les *Chefs* communistes utilisent, pour assurer le secret de leur correspondance, l'encre sympathique à l'empois d'amidon. Il y a donc lieu de saisir systématiquement toutes les feuilles de papier blanc, ne portant pas de signes d'écriture apparents, et de tenter de les révéler avec une solution d'iode (teinture d'iode diluée dans l'eau).

Les documents de ce genre qui pourraient être découverts devront être communiqués sans délai à la Sûreté qui se chargera d'interroger les individus qui en étaient détenteurs.

TERMINOLOGIE EMPLOYÉE DANS CETTE NOTICE

A.—An-hanh : (co-quan)	Comité chargé de l'impression des journaux et tracts. (Ban giu viêc in bao va truyên-don).
An-nam công-san dang :	Parti communiste de l'Annam, constitué vers la fin de 1929 par le « Thanh-niên ». (Dang công-san Trung-ky, do bon « Thanh-niên » lâp ra vào hoi cuoi nam 1929).
B. — Bi-thu :	Secrétariat.
Ban :	Comité.
C. — Co-quan :	Organe, comité, lieu de réunion et d'habitation pour les membres de ce comité. (Cho hoi-hop vua là cho trù-ngu cua dang-viên).
Cach-mênh :	Révolutionnaire.
Chinh-thuc :	Définitif, titulaire.
Cuu-tê do :	Secours rouge.
Cong-hoi :	Syndicat ouvrier.
Chi :	Rameau ; chi-bo : cellule.

D.—Dong-duong: Indochine.

Duong Cach-mênh: Le chemin de la Révolution, titre d'une brochure très répandue, servant à l'éducation politique des affiliés du P. C. (Do là nhan-dê mot cuon sach ban khap noi, noi vê viêc huân-luyên dang-viên cong-san).

Dang: Parti.

Dang-viên: Partisan, membre du parti.

Dong-chi: Camarade.

Doi: Groupe.

Doi tu-vê: Groupe d'auto-défense.

Don-diên: Concession, domaine.

D.— Du-bi: Stagiaire, provisoire.

G.—Giao-thong: Communication, liaison.

H.— Hoi: Société, association.

Huyên: Sous-préfecture; huyên-bo: section sous-préfectorale; huyên-uy: comité sous-préfectoral;

Huân-luyên: Education politique.

Hai-viên: Marin, navigateur.

K. — Khu: Rayon; khu bo: section de rayon; khu-uy: comité de rayon.

L. —Liên-xa: Union de village.

M.—Mo:	Exploitation minière.
N.—Nong-hoi:	Syndicat agricole.
P.—Phân-cuc:	Délégué, représentant du Comité central du P. C. (littéralement: succursale).
Phu-nu:	Femme.
Phan-dê dong-minh hoi:	Ligue anti-impérialiste.
Q.—Quoc-dân dang:	Kouomintang, parti nationaliste.
Quoc-tê:	International.
S.—San-nghiêp:	Entreprise.
T.—Thanh-niên:	La jeunesse.
Tân-Viêt Cach-mênh dang:	Parti révolutionnaire qui a prospéré surtout dans le Nord-Annam et dont les affiliés sont passés au Communisme. (Mot dang cach-mênh truoc thinh nhât o miên Bac Trung-ky, sau cac dang-viên thành ra cong-san ca).
Trung-uong châp-hành uy-viên:	(En abrégé: Trung-uong) Comité exécutif central.
Thuong-vu:	Commission permanente, bureau permanent chargé de l'expédition des affaires.

Tinh :	Province, tinh-bo : section provinciale ; tinh-uy : comité de ville.
Thành :	Ville, thành-bo : section de ville ; thành-uy : comité de ville.
Tong :	Canton, tong-bo : (1) section de canton ; tong-uy : comité de canton.
To-chuc :	Organiser, organisation.
Tuyên-truyên :	Propagande.
Tài-chinh :	Finances.
To :	Nid ou cellule.
Tu-vê :	Auto-défense.
Truong :	Chef.
U. — Uy-viên :	Délégué.
Uy :	Comité.
V.—Viêt-nam :	Un des noms de l'Annam.
Viêt-nam cong-san dang :	Première dénomination du Parti communiste unifié en février 1930. (Tên dâu tiên cua dang cong-san hop nhât vào thang hai nam 1930).

(1) Ne pas confondre avec Tông — général ex : Tông-công hôi ne signifie pas syndicat ouvrier de canton, mais syndicat général ouvrier, (Không nên lân voi Tong là « doàn-thê » Nhu tông-công hôi thi không phai là công hôi hàng tông, ma chinh la toan-thê công hôi,

Viêt-nam cach-mênh thanh-niên dông-chi hoi : Société révolutionnaire créée vers 1925 et qui donna naissance au Parti communiste.
(Hoi cach-mênh lâp ra nam 1925, sau thành ra dang cong-san).

Viêt-nam quoc-dân dang : Parti Nationaliste annamite qui a provoqué l'affaire de Yên-bay.
(Tuc là dang da gây nên viêc biên-dong Yên-bay).

X.—Xu : Pays de l'Union ;

Xu-uy : Comité régionnal (un pour chaque pays de l'Union).

Xu-bo : Section régionale.

Xa : Village,
xa-bo : comité du village (dans les syndicats agricoles seulement).
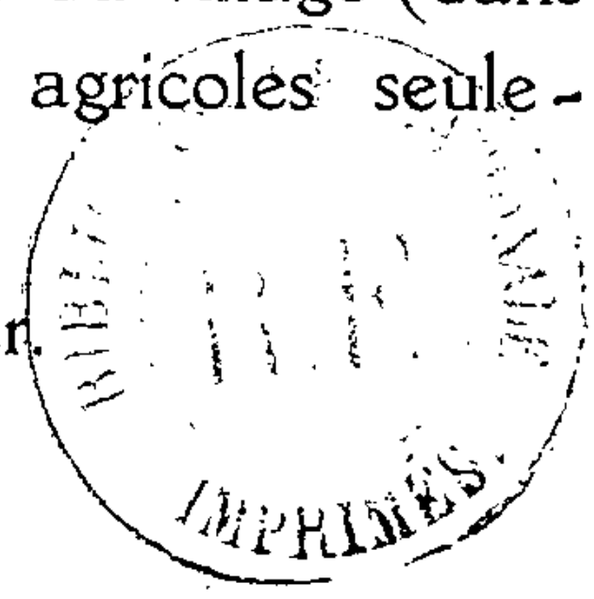
Xe-lua : Chemin de fer.